

Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage

Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro RRU2-63-2023 intitulé : ***Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser, dans les zones I-30 et I-31, des projets intégrés pour la création d'un pôle commercial régional.***

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 novembre 2023 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement a pour effet de permettre, dans les zones I-30 et I-31 décrites plus bas, les projets intégrés, c'est-à-dire le regroupement de plusieurs bâtiments sur un site qui partage des infrastructures comme des accès, des allées véhiculaires ainsi que des aires de stationnement.

Le projet de règlement a également pour effet de réviser, dans les mêmes zones, les usages autorisés de manière à ne permettre que les commerces de vente au détail, les services de recharge de véhicules électriques et d'alimentation au gaz naturel, les haltes routières, les stations-service sans réparation de véhicules automobiles et sans lave-autos, les mini-entrepôts (pouvant atteindre une hauteur de 5 étages et 20 mètres) ainsi que les centrales de biomasse ou de cogénération.

Ainsi, les bureaux administratifs, les commerces de service, de véhicules motorisés, contraignants (Ex. : entreprise de construction), de gros ainsi que l'entreposage extérieur et les usages industriels seront interdits.

Les zones I-30 et I-31 bordent la route 131 ainsi que l'autoroute 40 en direction est.

Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 3 octobre 2023

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier